Cher/Chère (nom du ou de la député.e),

À l’approche du 2 octobre, journée de sensibilisation aux erreurs judiciaires, je vous écris pour vous demander de donner la priorité à l’adoption du projet de loi C-40[[1]](#footnote-2) avant la fin de l’année civile.

Le 2 octobre a été désigné pour la première fois Journée des erreurs judiciaires afin de commémorer l’exonération de David Milgaard, condamné à tort pour meurtre en 1970 et incarcéré pendant 23 ans avant d’être innocenté en 1992. Cette journée nous rappelle l’urgence de lutter contre les condamnations injustifiées au Canada.

L’histoire des erreurs judiciaires au Canada est troublante. Des cas très médiatisés, comme ceux de Tammy Marquardt, William Mullins-Johnson et Guy Paul Morin, mettent en évidence des failles systémiques aux répercussions désastreuses. Ces personnes ont passé des années en prison pour des crimes qu’elles n’avaient pas commis, avant d’être disculpées au terme d’efforts considérables pour découvrir la vérité. Les conséquences émotionnelles, psychologiques et sociales des condamnations injustifiées sont profondes, non seulement pour les personnes concernées, mais aussi pour leurs familles et leurs communautés, ainsi que pour la société canadienne dans son ensemble.

Alors que nous réfléchissons à l’importance de la Journée des erreurs judiciaires, nous devons faire face à la réalité : de nombreuses personnes n’ont été disculpées qu’après avoir passé des années, voire des décennies, en prison. Pire encore, plusieurs autres sont mortes dans les prisons canadiennes sans avoir obtenu réparation.

**Beaucoup de travail et de ressources ont déjà été consacrés à résoudre le problème des condamnations injustifiées au Canada**

Il est urgent de réformer en profondeur l’approche du Canada en matière de condamnations injustifiées; la solution vous a déjà été proposée dans le cadre du projet de loi C-40.

Le projet de loi C-40 a été présenté à la Chambre des communes en 2022 et a été étudié par son Comité permanent de la justice et des droits de la personne. Ce projet de loi fait suite aux conclusions et aux recommandations du rapport final de la Commission sur les erreurs judiciaires mise sur pied par l’ancien ministre de la Justice David Lametti, rapport qui a été rédigé par les députés Harry LaForme et Juanita Westmoreland-Traoré. La Commission a mené de vastes consultations auprès des communautés touchées par les condamnations injustifiées, avec la participation notable de David Milgaard lui-même, qui est décédé dans l’attente de l’adoption du projet de loi C-40.

Près d’un an après l’étude du projet de loi C-40 à la Chambre des communes, c’est au tour du Sénat du Canada de l’examiner. Cependant, aucune information publique n’a été donnée à ce jour sur la date à laquelle le projet de loi sera examiné en commission.

Nous vous invitons à vous joindre à notre appel au gouvernement pour qu’il donne la priorité à l’adoption du projet de loi C-40, afin de s’assurer que si des élections sont déclenchées, elles n’annuleront pas le travail considérable qui a été réalisé pour élaborer ce projet de loi.

Le projet de loi C-40 vise à lever les nombreux obstacles auxquels se heurtent actuellement les personnes condamnées à tort, notamment par la création d’une commission durable chargée d’enquêter sur les allégations de condamnations injustifiées.

Le projet de loi propose plusieurs réformes fondées sur des données probantes, approuvées par d’autres pays qui ont amélioré leur approche des condamnations injustifiées, prenant compte de l’avis des communautés touchées, et soutenues par tous les partis. Les mesures établies dans le projet de loi C-40 sont essentielles pour garantir une transformation des mécanismes actuels, très limités et problématiques, permettant d’annuler les condamnations injustifiées au Canada. Elles sont nécessaires pour que plus jamais de telles injustices ne volent la vie et les moyens de subsistance de personnes innocentes.

Des travaux récents d’experts dans ce domaine, notamment le livre de 2023 de Kent Roach sur les condamnations injustifiées[[2]](#footnote-3) et le rapport de la sénatrice Kim Pate sur les condamnations injustifiées de 12 femmes autochtones[[3]](#footnote-4), mettent en lumière la fréquence des erreurs judiciaires au Canada, qui touchent particulièrement les peuples autochtones et qui rendent cette réforme d’autant plus urgente. Ces publications nous rappellent les terribles conséquences des condamnations injustifiées et l’ampleur du problème.

En donnant la priorité à l’adoption du projet de loi C-40, vous ne serez pas seulement solidaires des personnes qui ont souffert et souffrent toujours de condamnations injustifiées, mais vous démontrerez votre engagement en faveur d’un système de justice qui reflète les valeurs que le Canada prétend défendre, en tant que nation qui cherche à respecter les droits de la personne et la dignité de tous et toutes.

Nous vous demandons aujourd’hui de consacrer vos pensées et vos actions aux nombreuses personnes condamnées à tort qui continuent de souffrir dans les pénitenciers canadiens.

Formule de votre choix,

1. <https://www.parl.ca/legisinfo/fr/projet-de-loi/44-1/c-40> [↑](#footnote-ref-2)
2. [Un nouveau livre de Kent Roach, de l’Université de Toronto, traite de l’injustice des condamnations injustifiées au Canada | Faculté de droit de l’Université de Toronto (anglais)](https://www.law.utoronto.ca/news/new-book-kent-roach-wrongfully-convicted) [↑](#footnote-ref-3)
3. [Injustices et erreurs judiciaires subies par 12 femmes autochtones (sencanada.ca)](https://sencanada.ca/media/xc5hlilg/fr_rapport_injustices-et-erreurs-judiciaires-subies-par-12-femmes-autochtones_16-mai-2022.pdf) [↑](#footnote-ref-4)